## CHARENTE MARITIME

....

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## MAIRIE de GEAY 17250

....

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté 2020 - 040

Le Maire de la commune de GEAY.

Vu le Code de la Route.

Vu l'article L 2213-1 et L 2213-4 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R44 "Signalisation" et R225 "Pouvoirs du Maire",

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 131 et suivants,

Vu la demande formulée le 16 novembre 2020 par EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – ZAC Belle Aire Nord – rue Christophe Colomb – 17440 AYTRE,

Vu les travaux de voirie : poutres de rives et voirie en bicouches effectués par l'Entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST - ZAC Belle Aire Nord – rue Christophe Colomb – 17440 AYTRE, il est nécessaire de règlementer la circulation sur la D 122 au lieu-dit « La Turpinerie ».

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement l'interdiction et la déviation temporaire de l'usage de certaines de ces voies,

## **ARRETE**

Article 1: La D 122 au lieu-dit « La Turpinerie » sera interdite à la circulation sauf riverains.

Article 2: Les travaux se dérouleront à compter du 23 novembre 2020 et ce, pour une durée de 25 jours calendaires.

Article 3: La signalisation règlementaire sera mise en place par EIFFAGE ROUTE SUD OUEST - ZAC Belle Aire Nord – rue Christophe Colomb – 17440 AYTRE, chargée des travaux, pour permettre l'application de la présente disposition.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

EIFFAGE ROUTE SUD OUEST - ZAC Belle Aire Nord – rue Christophe Colomb – 17440 AYTRE,,

Fait à Geay, le 18 novembre 2020

Le Maire, Jacky MICHAUD